

Date : 30/04/2014

Il propose une alternative au gel des retraites complémentaires

Par : Aurélie Blondel

INTERVIEW **Bruno Chrétien**, président de l'Institut de la protection sociale, invite l'Agirc et l'Arcco à différencier les taux de revalorisation des points selon leur période d'acquisition.



Bruno Chrétien préside le bureau de l'Institut de la **Protection** Sociale ainsi que le groupe de conseil et de vente de produits d'assurance, **Factorielles**. (DR)

Le gouvernement a tranché. Les retraites versées par les caisses d'assurance-vieillesse de la Sécu sont désormais gelées jusqu'à octobre 2015 pour les retraités dépassant 1200 euros de pensions totales. Mais pas que. Les pensions complémentaires des salariés du privé, aussi, sont gelées, au moins jusqu'à avril prochain.

Souvenez-vous, syndicats et patronats, qui copilotent l'Agirc et l'Arrco, avaient en effet décidé en 2013 que la revalorisation annuelle serait jusqu'en 2015 d'un point inférieure à l'inflation dans ces deux régimes. Ce qui a abouti cette année à un gel, vu la faible inflation. Mais ce n'est toujours pas

Évaluation du site

Le site du magazine économique Challenges diffuse quelques articles, brèves et dossiers, concernant l'actualité économique principalement. Le site aborde également la plupart des autres thèmes de l'actualité générale.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 83

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

tout. Dans le cadre de son plan d'économies, annoncé mi-avril et voté ce mardi à l'Assemblée, le gouvernement suggère aux partenaires sociaux de réaliser au total 2 milliards d'économies à l'Agirc-Arrco.

De source syndicale, il faudrait, pour y parvenir, prolonger le gel des complémentaires jusqu'en 2017. La seule solution pour réduire les déficits de ces régimes ? Non, répond **Bruno Chrétien**, président de l'Institut de la protection sociale, un think tank. Il préconise lui, sur le long terme, des taux de revalorisation des points différents selon les périodes d'acquisition.

Pourquoi faut-il, selon vous, cesser de revaloriser toutes les caisses de retraite complémentaire, Agirc et Arrco, de la même façon ?

Parce que selon les époques, les points n'ont pas été acquis au même coût. Si l'on paie aujourd'hui ses points au prix fort, ce ne fut pas toujours le cas. D'abord, il y a les points attribués gratuitement pour "services passés", pour les périodes travaillées avant l'obligation d'affiliation à l'Arrco et à l'Agirc. Puis, il y a la hausse progressive du "taux d'appel" dans les deux régimes. C'est technique mais important : longtemps, les salariés ont payé, via leurs cotisations, 78 ou 95 pour obtenir autant de points que s'ils avaient payé 100. Au fil des années, ce taux d'appel a augmenté et aujourd'hui les salariés paient 125 pour obtenir autant de points que s'ils avaient payé 100... Autrement dit, les points engrangés en 2013 ou 2014 leur coûtent bien plus que ne leur avaient coûté les points de 1975. Des conditions d'acquisition différentes, pour au final des points qui rapportent tous la même chose au moment de la conversion.

Quelle mesure concrète préconisez-vous ?

Que les points "achetés" moins cher ou attribués gratuitement à certaines époques soient moins bien revalorisés. Les points acquis entre telle et telle année seraient par exemple gelés, ceux acquis entre telle et telle année seraient revalorisés de X%, ceux acquis entre telle et telle année de Y%, etc. Au final, les pensions les plus récentes seraient en moyenne mieux revalorisées que les plus anciennes. Certes, ce ne serait pas plus populaire qu'un gel, mais plus équitable que la solution actuelle retenue pour les régimes de base. L'ampleur exacte des économies à réaliser – plusieurs centaines de millions d'euros – dépendrait du niveau de différenciation acté.

Cette mesure ne risque-t-elle pas d'être jugée discriminatoire ?

Techniquement, elle pourrait être complexe à mettre en œuvre, mais rien d'insurmontable. Juridiquement, elle pourrait bien sûr être contestée mais le risque est modéré. D'autant que ce ne serait pas une première : une revalorisation différenciée en fonction des périodes d'acquisition a été appliquée et s'applique encore pour les pensions complémentaires des artisans.

La décision relève des syndicats et du patronat qui cogèrent l'Agirc et l'Arrco. L'idée pourrait-elle les séduire ?

Je ne leur ai pas soumise. Mais quand il s'agit de gérer l'Agirc et l'Arrco, les partenaires sociaux ont toujours fait preuve de responsabilité, ce qui me laisse penser que l'idée pourrait être examinée

avec la bienveillance. Elle est juste au regard de l'effort fourni dans le passé. Et surtout, la priorité est aujourd'hui d'aider les jeunes plus que les retraités.